

**Réunion du Conseil Municipal
du jeudi 03 avril 2025**

Ordre du Jour

- ⇨ Décisions budgétaires :
 - Budget Commune : Compte financier Unique 2024- Affectation du résultat- Budget primitif 2025- Vote des taux
 - Budget assainissement : Compte financier Unique 2024- Affectation du résultat – Budget Primitif 2025
 - Budget chaufferie : Compte financier Unique 2024- Affectation du résultat- Budget primitif 2025
- ⇨ Subvention exceptionnelle La Sapaudia
- ⇨ Réduction de loyer pour le cabinet « osthéopathies Frey- Molina »
- ⇨ Autorisation du Maire pour ester en justice
- ⇨ Divers

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2025**

Conseillers en exercice : 20
*** Présents : 17**
*** Votants : 20 (dont 3 par procuration)**

Le 03 avril 2025 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **SALQUE PRADIER** David, Maire.

Présents : Mme **FOURNEL** Marie Paule, M. **ROUSSON** Patrice, Mme **DIGONNET** Marie José, M. **RUSSIER** Patrick, Mme **MASSARDIER** Denise, M. **MONTELMARD** Henri, Mme **ANDRE** Bénédicte, MM. **PELISSIER** Romain, **MOUNIER** Franck, Mme **ARNAUD** Laurence, Mme **RANCON** Marie-Pierre, MM. **BRUYERE** David, **GIROUD** Jean-Paul, Mme **GROSSON** Valdyne, MM. **ROCHER** Lucas, **BIALAS** Bernard.

Absents excusés : Mme **BESSET** Martine (procuration donnée à Mme **DIGONNET** Marie-José)
Mme **BACHELARD** Catherine (procuration donnée à Mme **FOURNEL** Marie-Paule)
M. **PLACIDE** Pierre-Marie (procuration donnée à M. **RUSSIER** Patrick)

Elue secrétaire : Mme **ANDRE** Bénédicte.

Délibération n° 2025 – 12 –

Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstentions :	5

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique de la Commune de TENCE
Exercice 2024**

Le I de l'article de 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le Compte Financier Unique du budget général de l'exercice 2024 s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de 1^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés	732 778,63	-	-	342 597,30	732 778,63	342 597,30
opérations de l'exercice	1 542 064,24	1 401 004,83	2 556 057,97	3 334 254,87	4 098 122,21	4 735 259,70
Totaux	2 274 842,87	1 401 004,83	2 556 057,97	3 676 852,17	4 830 900,84	5 077 857,00
Résultats de clôture	873 838,04			1 120 794,20		246 956,16
Restes à réaliser	-	-			-	-
Totaux cumulés	2 274 842,87	1 401 004,83	2 556 057,97	3 676 852,17	4 830 900,84	5 077 857,00
Résultats définitifs 2024	873 838,04			1 120 794,20		246 956,16

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2025.

Le **Conseil Municipal**, sous la présidence de Madame **Marie-Paule FOURNEL** adjoint au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2024 :

- après s'être assuré que le Receveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2023** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1°) **donne acte** de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,

2°) **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 2025 – 13 –

Votes Pour :	20
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

**Objet : Affectation du résultat 2024 du budget général
de la Commune de TENCE**

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Financier Unique du budget général de la Commune de Tence de l'Exercice 2024,

► **constatant que** le Compte Financier Unique fait apparaître un résultat comptable :

Excédent de fonctionnement de :	1 120 794.20
--	---------------------

► **statuant** sur le résultat à affecter.

► **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Affectation du Résultat de l'exercice 2024			Montants en Euros
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	⇒	excédent	1 120 794,20
Pour mémoire : Prévisions budgétaires en 2024 Virement de la section de fonctionnement à la section d'Investissement	⇒	C. 023 BP VC DM	453 625,29 390 000,00 63 625,29
Détermination du résultat à affecter report à nouveau de l'exercice 2023 - excédent antérieur reporté - - déficit antérieur reporté -	⇒	C. 002 C. 002	342 597,30
Résultat de l'exercice 2024 - excédent - déficit	⇒		778 196,90
Total à affecter	⇒	⇒	1 120 794,20
Décisions de l'assemblée délibérante Réalisation en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2024	⇒	C. 10688	453 625,29
Affectation complémentaire en section d'investissement	⇒	C. 10688	420 212,75
Total affecté au compte d'investissement	⇒	C. 10688	873 838,04
Affectation en report à nouveau - excédent antérieur reporté de l'exercice 2024 sur 2025	⇒	C. 002	246 956,16
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2024 sur 2025	⇒	C. 002	

Délibération n° 2024 – 14 –

Votes Pour :	20
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

**Objet : Approbation du budget primitif 2025 –
du budget général de la Commune de TENCE**

Monsieur le Maire

➤ **présente** au Conseil Municipal le projet de budget général 2025 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,

➤ **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :

Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable

➤ **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre,

La balance générale s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	3 229 600,00	2 982 643,84
résultat de fonctionnement reporté	-	246 956,16
total de la section de fonctionnement	3 229 600,00	3 229 600,00
Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	4 561 161,96	5 435 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	873 838,04	-
total de la section d'investissement	5 435 000,00	5 435 000,00
Total du Budget 2025	8 664 600,00	8 664 600,00

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

➤ **adopte le budget primitif 2025** du budget général de la **Commune de Tence**, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire.

.....
Délibération n° 2025 – 15 –

Objet : vote des taux du budget général de la Commune de TENCE

Monsieur le Maire

➤ **après** avoir présenté au Conseil Municipal le projet de budget général 2025 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,

➤ **après** avoir rappelé les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :

Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable

➤ **propose** pour cette année 2025, considérant le profil de ce budget primitif 2025 de maintenir les taux des taxes locales comme suit

bases	taux commune 2024	taux de référence de 2025	taux voté
taxe foncier bâti	38,85	38,85	38,85%
taxe foncier non bâti	75,24	75,24	75,24%
taxe d'habitation	9,31	9,31	9,31%

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

➤ **approuve** pour l'exercice 2025 le maintien des taux 2024 sur les taxes locales, comme suit :

bases	taux commune 2024	taux de référence de 2025	taux voté
taxe foncier bâti	38,85	38,85	38,85%
taxe foncier non bâti	75,24	75,24	75,24%
taxe habitation	9,31	9,31	9,31%

.....

Délibération n° 2025 – 16 –

Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Approbation du Compte Financier Unique du budget assainissement de la commune de Tence

Le I de l'article de 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le Compte Financier Unique du budget assainissement de l'exercice 2024 s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de 1^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés	224 318,57	-	-	-	224 318,57	-
opérations de l'exercice	840 744,58	816 437,97	217 797,12	248 741,12	1 058 541,70	1 065 179,09
Totaux	1 065 063,15	816 437,97	217 797,12	248 741,12	1 282 860,27	1 065 179,09
Résultats de clôture	248 625,18	-	-	30 944,00	217 681,18	-
Restes à réaliser	220 000,00	220 000,00	-	-	220 000,00	220 000,00
Totaux cumulés	1 285 063,15	1 036 437,97	217 797,12	248 741,12	1 502 860,27	1 285 179,09
Résultats définitifs 2024	248 625,18	-	-	30 944,00	217 681,18	-

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2025.

Le **Conseil Municipal**, sous la présidence de Madame **Marie Paule FOURNEL** adjoint au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2024 :

- après s'être assuré que le Receveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2023** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1°) donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,

2°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 2025 – 17 –

Votes Pour :	20
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Affectation du résultat 2024 du service assainissement de la Commune de TENCE

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du service assainissement de la Commune de Tence de l'Exercice 2024,

➤ **constatant que** le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

Excédent de fonctionnement de :	30 944.00 euros
--	------------------------

➤ **statuant** sur le résultat à affecter.

➤ **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Service Assainissement de la Commune de TENCE
Affectation du résultat de l'exercice - 2024-

Résultat de l'exercice 2024 - excédent - déficit	⇒	30 944,00 0,00
Total excédentaire au 31 décembre 2024		30 944,00
Décisions de l'assemblée délibérante Réalisation partielle en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2024	C. 1068	30 944,00
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068	0,00
Affectation en report à nouveau - excédent antérieur reporté de l'exercice 2024 sur 2025	C. 002	0,00
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2024 sur 2025	C. 002	0,00

Délibération n° 2025 – 18 –

Votes Pour :	20
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

**Objet : Approbation du budget primitif 2025 –
du service assainissement de la Commune de TENCE**

Monsieur le Maire

➤ **présente** au Conseil Municipal le projet de budget assainissement 2025 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,

➤ **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :

Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable

➤ **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre,

La balance générale s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	262 000,00	262 000,00
résultat de fonctionnement reporté	-	-
total de la section de fonctionnement	262 000,00	262 000,00
Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	1 088 374,82	1 337 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	248 625,18	-
total de la section d'investissement	1 337 000,00	1 337 000,00
Total du Budget 2025	1 599 000,00	1 599 000,00

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

➤ **adopte le budget primitif 2025** du service assainissement de la **Commune de Tence**, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire

Délibération n° 2025 – 19 –

Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique chaufferie/réseau de chaleur de la
commune de Tence – Année 2024**

Le I de l'article de 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le Compte Financier Unique du budget réseau de chaleur de l'exercice 2024 s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de 1^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés	29 047,30	-	-	157 844,13	29 047,30	157 844,13
opérations de l'exercice	113 215,16	190 451,35	454 729,92	534 949,04	567 945,08	725 400,39
Totaux	142 262,46	190 451,35	454 729,92	692 793,17	596 992,38	883 244,52
Résultats de clôture	-	48 188,89	-	238 063,25	-	238 063,25
Restes à réaliser	42 500,00	42 500,00			42 500,00	42 500,00
Totaux cumulés	184 762,46	232 951,35	454 729,92	692 793,17	639 492,38	925 744,52
Résultats définitifs 2024		48 188,89		238 063,25		286 252,14

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2025.

Le **Conseil Municipal**, sous la présidence de Madame **Marie Paule FOURNEL** adjoint au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2024 :

- après s'être assuré que le Receveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2023** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1°) donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,

2°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 2025 – 20 –

Votes Pour :	20
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Affectation du résultat 2024 du budget chaufferie/réseau de chaleur

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget général de la Commune de Tence de l'Exercice 2024,

➤ **constatant que** le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

excédent de fonctionnement de :	238 063,25 €uros
--	-------------------------

➤ **statuant** sur le résultat à affecter.

➤ **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

**Chaufferie Réseau de Chaleur de la Commune de TENCE
Affectation du résultat de l'exercice - 2024-**

Résultat de l'exercice 2024 - excédent - déficit	→	238 063,25
Total excédentaire au 31 décembre 2024		238 063,25
Décisions de l'assemblée délibérante Réalisation partielle en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2024	C. 1068	0,00
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068	50 000,00
Affectation en report à nouveau		
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2024 sur 2025	C. 002	188 063,25
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2024 sur 2025	C. 002	

Délibération n° 2025 – 21 –

Votes Pour :	20
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

**Objet : Approbation du budget primitif 2025 –
Chaufferie/réseau de chaleur**

Monsieur le Maire

➤ **présente** au Conseil Municipal le projet de budget chaufferie/réseau de chaleur 2025, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,

➤ **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :

Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable

➤ **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre,

La balance générale s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	521 000,00	332 936,75
résultat de fonctionnement reporté	-	188 063,25
total de la section de fonctionnement	521 000,00	521 000,00

Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	331 000,00	282 811,11
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		48 188,89
total de la section d'investissement	331 000,00	331 000,00

Total du Budget 2025	852 000,00	852 000,00
-----------------------------	-------------------	-------------------

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

➤ **adopte le budget primitif 2025** du budget chaufferie/réseau de chaleur, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire

Délibération n° 2025 – 22 –

Objet : subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de financement exceptionnelle présentée par :

- l'association « La Sapaudia » pour l'organisation d'une manifestation SAP'Auvergne du 19 au 20 juin 2025. C'est un défi vélo de 30 heures et 400 kilomètres autour de la Haute-Loire avec un départ et une arrivée de Tence. La subvention sollicitée est de 1 000 euros.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

▶ **décide** d'attribuer :

- à l'association « La Sapaudia » pour l'organisation d'une manifestation SAP'Auvergne du 19 au 20 juin 2025, une subvention d'un montant de 1 000 €.

▶ **autorise** Monsieur le Maire à verser la somme correspondante.

Délibération n° 2025 – 23 –

Objet : suspension du loyer « ostéopathes FREY MOLINA »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le bail à usage professionnel signé, en date du 1^{er} mars 2023, avec la société « OSTEOPATHES FREY MOLINA » représentée par Madame FREY Anaïs et Monsieur MOLINA Alexis domiciliés à TENCE, 6 rue de Saint-Agrève – 43190 TENCE, pour l'utilisation d'un local sis au 1^{er} étage de la Maison de Santé.

Monsieur le Maire explique qu'en raison des travaux d'aménagement effectués dans le bâtiment de la MSP en vue de l'installation du dentiste, le cabinet d'ostéopathie a dû être temporairement déplacé dans un autre local et a subi des désagréments qui ont eu des incidences sur son fonctionnement.

Monsieur le Maire propose une suspension de loyer pour une période de 1 mois.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

▶ **décide** de suspendre le loyer de la société « OSTEOPATHES FREY MOLINA » pour l'utilisation du local sis au 1^{er} étage de la Maison de Santé pour le mois d'avril 2025.

▶ **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette suspension de loyer.

Objet : contentieux devant le tribunal administratif

Monsieur le Maire expose aux membres présents la lettre en date du 19 mars 2025 par laquelle Monsieur le secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Clermont Ferrand nous transmet la requête n° 2500728-2 présentée par Maître William TISSOT, VEDESI association d'avocats, pour l'association « Coeur de nature 43 ».

Cette requête vise l'annulation de la délibération du 19 septembre 2024 de la commune de Tence d'approbation de la révision du PLU.

Monsieur le Maire propose donc :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître Ludovic CUZZI, PARME Avocats, pour défendre la commune dans cette affaire.

Le **Conseil Municipal**, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

➤ **autorise** Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif, dans la requête n° 2500728-2 ;

➤ **désigne** Maître Ludovic CUZZI, PARME Avocats, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

.....
*** Fin de séance ***